

L'ajournement

Le député conviendra sans aucun doute, et je suis tout à fait sincère en disant cela, que personne ne peut nous blâmer si une société très importante, qui a fait des investissements de cette importance et qui possède tout un réseau de conserveries à Terre-Neuve, annonce tout à coup et sans avoir consulté les gouvernements, ni personne d'autre d'ailleurs, qu'elle compte fermer une conserverie de poisson. D'autre part, comme nous vivons dans un système de libre entreprise et que notre parti préconise le maintien de ce système, nous ne pouvons pas nous contenter d'imposer une solution au problème causé par la mesure radicale qui a été annoncée sans avoir consulté auparavant tous les intéressés. Ceux-ci sont en train de se consulter afin de prendre toutes les mesures possibles et raisonnables pour résoudre le problème. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous devons utiliser l'argent des contribuables de façon avisée et rendre compte de nos décisions. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour garantir que cette usine et les autres usines de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique pourront fonctionner à pleine capacité pendant l'année qui vient.

M. Michael Kirby a été chargé de mener une étude complète des mesures essentielles pour garantir la viabilité à long terme de l'industrie de la pêche. Il consulte à cette fin tous les secteurs de l'industrie, c'est-à-dire la société, le syndicat, les pêcheurs, les conserveries, les commerçants et les gouvernements provinciaux. Il présentera ses recommandations au début de l'été.

Le député d'en face a fait remarquer que le ministre des Pêches de Terre-Neuve a demandé que la question de St. Anthony soit inscrite à l'ordre du jour du groupe de travail. Sans compter le travail effectué par ce groupe, je puis assurer au député que le gouvernement du Canada, par le biais du ministère des Pêches et de son ministre, continue à s'intéresser de très près aux problèmes des pêches de la région atlantique, et qu'il fait tout en son pouvoir pour y trouver des solutions. Nous ne prétendons pas un seul instant que ces difficultés n'ont pas donné lieu à de mauvaises méthodes de commercialisation. Nous n'avons pas été en mesure de soutenir la concurrence. Nous avons vu des entreprises casser tour à tour le marché. Les problèmes de ce genre ne sauraient se régler du jour au lendemain. Nous reconnaissons la gravité de la situation et nous acceptons de prendre les choses en main. C'est dans cet esprit que nous tâcherons d'y remédier. Nous saurions gré aux députés d'en face de tout conseil et de toute recommandation à ce sujet. Mais nous leur demandons seulement de faire preuve de bonne foi. Si leurs conseils ou recommandations nous sont donnés dans cet esprit, je puis assurer à mon collègue que nous les examinerons de bonne foi nous aussi.

• (2210)

L'AGRICULTURE—LE COÛT DU CARBURANT UTILISÉ POUR LA PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, pour quoi le gouvernement fédéral libéral est-il considéré comme étant contre les agriculteurs et l'agriculture? La réponse désinvolte fournie par le ministre l'autre jour montre dans une certaine mesure pourquoi il en est ainsi. Depuis 1956, les frais d'intérêt des agriculteurs a pratiquement quintuplé. Mais le revenu des agriculteurs ne s'est accru que de 10 p. 100. Les taux d'intérêt élevés, ajoutés au coût des machines, au coût de la main-d'œuvre, au coût accru des transports et au coût du

carburant, sont autant de facteurs qui inquiètent les agriculteurs.

Le gouvernement fédéral doit sans aucun doute assumer la responsabilité des taux d'intérêt élevés. Il a relevé à 16.75 p. 100 le taux d'intérêt exigé sur les emprunts consentis par la Société du crédit agricole, même s'il s'agit bien d'emprunts et non pas de subventions. Le gouvernement de l'Alberta a mieux tenu compte des besoins de l'agriculture dans la province. La société d'expansion agricole de l'Alberta prête aux agriculteurs au taux de 12 p. 100, aux transformateurs de produits agricoles, au taux de 15 p. 100, et aux jeunes agriculteurs, au taux de 6 p. 100.

Là encore, le coût des machines est un autre facteur. Ce coût a été partiellement atténué par la déduction pour amortissement, mais dans le budget du 12 novembre dernier, cette déduction était réduite de moitié pour l'année de l'achat. À l'automne, les agriculteurs utilisent une moissonneuse-batteuse, et en réduisant la déduction pour amortissement, on ne fait qu'accroître inopinément la charge financière de l'agriculteur. Il n'est ni raisonnable ni logique de réduire de moitié cette déduction ou encore de ne payer que pour les trois ou quatre mois de la récolte. Cette façon de procéder accroît le coût de la production des denrées alimentaires, que devra assumer l'agriculteur. Ne pouvant le répercuter sur le consommateur, il lui faudra l'absorber intégralement.

Il est pratiquement impossible d'obtenir l'aide de journaliers sur les fermes. Les services de l'emploi du gouvernement fédéral prétendent qu'on peut en trouver parmi nos chômeurs. Mais essayez donc d'en recruter. Certains candidats réussissent à faire la semaine, d'autres ne supportent pas le travail plus d'une journée. Beaucoup d'entre eux ne savent pas distinguer entre une moissonneuse-batteuse et une lieuse, encore moins comment manœuvrer l'une ou l'autre. Certaines personnes veulent être payées pour n'exercer strictement qu'une seule activité toute la journée et elles abandonnent quand on leur confie de multiples travaux qu'il faut à tout prix exécuter sur une ferme. Mais le gouvernement permettra-t-il aux agriculteurs de faire venir de jeunes agriculteurs du Danemark, de Norvège, de Suède ou d'Allemagne, ces jeunes hommes et femmes qui ont fait leurs preuves dans le cadre des programmes d'échange internationaux? Non, il s'y refuse. La direction générale de l'emploi prétend qu'il y a des Canadiens capables de faire le travail. Seulement quand on demande qui sont ces Canadiens, on hausse les épaules. Et pourtant, le coût de la main-d'œuvre agricole a probablement doublé au cours des cinq dernières années.

Le gouvernement fédéral prétend qu'il améliore les moyens de transport pour les agriculteurs. Et pourtant, les wagons couverts s'alignent dans les ports en attendant d'être déchargés dans des navires qui ne sont pas là. Dans les Prairies, il n'y a pas de wagons pour les producteurs d'orge. Les agriculteurs paient des indemnités de surestaries parce que les navires font la queue dans les ports. L'an dernier, ils ont même versé près de 18 millions en surestaries.

Qu'en est-il du programme d'abandon des embranchements du ministère des Transports? En moyenne, les lignes de chemins de fer que l'on veut fermer ont une capacité d'un demi-million de boisseaux de céréales par an. Le CP, avec l'assentiment de la Commission canadienne des transports refuse